

LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EN CURSUS PARTIEL titulaires du Bac pro ASSP ou SAPAT

Formation sur **10 mois**, de septembre à juillet de l'année suivante.
Condition d'admission : **être âgé(e) de plus de 17 ans.**

SELECTION

Vous devez être **titulaire du Baccalauréat Professionnel ASSP ou SAPAT ou élève de terminale ASSP ou SAPAT** (l'admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du Baccalauréat)

Les inscriptions se font du **5 novembre 2018 au 9 janvier 2019** inclus. Le dossier d'inscription aux épreuves de sélection est :

- soit à télécharger sur le site Internet de l'établissement : www.lyceesaintsorlin.org
- soit à retirer directement au secrétariat de l'IFAP auprès de Madame MORA.

CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION

- Sélection sur dossier

Janvier 2019

- Résultats des épreuves d'admissibilité

Fin février 2019

- Entretien oral de sélection

De mars à fin avril 2019

- Résultat des épreuves de sélection

Début mai 2019

CONTENU DE LA FORMATION

Rentrée scolaire : 1^{ère} semaine de septembre

Bac pro ASSP

4 modules (1, 2,3 et 5) : 455 heures de formation théorique à l'IFAP + 21h AFGSU
5 stages (20 semaines) : 700 heures de formation pratique
3 semaines de congés

Bac pro SAPAT

5 modules (1, 2, 3, 5 et 6) : 490 heures de formation théorique à l'IFAP+21h AFGSU
5 stages (20 semaines) : 700 heures de formation pratique
3 semaines de congés

Durée hebdomadaire : 35 heures à l'IFAP comme en stage

La validation de chaque module est indispensable pour l'obtention du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Les 5 modules d'enseignement théorique concernés par ces cursus partiels

- 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- 3 : Les soins à l'enfant
- 5 : Relation et communication
- 6 : Hygiène des locaux hospitaliers

Les stages

Au nombre de 5, Ils sont effectués en milieu hospitaliers et extra-hospitaliers sur une durée de 4 semaines et sur la base de 35 heures hebdomadaires. Ces stages sont en général prospectés par l'Institut de Formation.

Les compétences à développer

L'auxiliaire de puériculture :

- Participe à la prise en charge d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, de la naissance à l'adolescence, qu'il soit bien portant, malade ou handicapé, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice.
- Assure l'accueil de l'enfant et de son entourage.
- Assure les soins d'hygiène et de confort, l'alimentation et la sécurité de l'enfant
- Participe aux activités d'éveil et d'éducation en accompagnant l'enfant vers l'autonomie
- Assure l'hygiène de l'environnement.

Les qualités requises

- Bonne présentation
- Rigueur
- Aptitude au travail en équipe
- Disponibilité, écoute
- Habileté gestuelle, dynamisme
- Sens de l'observation
- Sens de l'organisation
- Douceur, fermeté

COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation initiale d'Auxiliaire de Puériculture, agréée par la DRJSCS, n'est pas sous contrat avec l'Etat. Les élèves auxiliaires n'ont pas le statut « étudiant ».

Des aides financières de la Région Rhône Alpes peuvent être sollicitées par les élèves sur le portail www.auvergnerhonealpes.eu. Il est également possible de faire financer la formation dans le cadre d'un congé individuel de formation pour les salariés (FONGECIF, OPCA).

A titre indicatif, le coût de la formation **pour l'année 2018-2019** était de :

- **115 €** de frais de sélection
- **4323 € pour les Bac Pro ASSP** ou **4655 € pour les Bac Pro SAPAT** incluant les frais de formation à l'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'urgence de niveau 2) hors promotion professionnelle
- **120 €** (tarif 2018) de frais de dossier à l'IFAP et d'adhésion à l'association gestionnaire.
- **48 €** (tarif 2018) de frais de tenues professionnelles

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du DEAP peut exercer en tant qu'auxiliaire de puériculture dans :

- Des établissements d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie, multi-accueil)
- Des hôpitaux ou cliniques, en service de maternité, pédiatrie, néonatalogie
- Des structures d'accueil d'enfants handicapés
- Des pouponnières, centres maternels, PMI
- Auprès des familles

Il peut également accéder à la formation d'aide-soignant en cursus partiel.